



fouilles sur son lieu de travail

Par **appy**, le **18/10/2011** à **21:18**

Bonjour,

Ma fille a été fouillée par la responsable de la société à la demande d'un policier qui venait pour vol d'un collègue, ma fille a été suspectée de complicité en envoyant à la personne un sms disant police pour plus de précision en allant aux toilettes et en passant devant des policiers, pendant son moment au wc elle a envoyé un sms à son collègue y compris la police juste pour le dire rien de plus sans l'intention d'avertir qui que ce soit puisqu'elle n'était absolument pas au courant que cette personne était le voleur présumé.

Elle est intérimaire dans cette société depuis 4 semaines.

Cette fouille était-elle légale ?
merci, de votre réponse
cordialement

Par **janus2fr**, le **19/10/2011** à **08:19**

Bonjour,

Votre fille aurait dû être fouillée par un policier de sexe féminin et non par la responsable de la société. Je suppose que si ça s'est passé ainsi, c'est parce qu'il n'y avait que des policiers "mâles".

Le policier a-t-il demandé à votre fille si elle était d'accord pour être fouillée par la responsable ? Si votre fille ne s'y est pas opposée, oui c'est légal, si elle s'y est opposée, elle aurait dû être retenue jusqu'à ce qu'un policier du bon sexe puisse la fouiller.

[citation]policier du bon sexe [/citation]

Hors tout jugement de valeur , vérifiez quand même les différentes acceptions de l'adjectif